

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2013

A 20 H 30

COMPTE-RENDU

Etaient présents : Madame Françoise CLEMENT, Messieurs Georges BONNFOND, Sébastien RATHIER, Jacques DUGENETET, Didier LOUVET, Richard CHAUX, Mesdames Françoise DOITRAND, Patricia SIMONIN, Messieurs Patrick BERGER, Pierre VALLENSANT, Sigismond ROZANSKI.

I – BILAN DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2013 :

Madame CLEMENT reprend les différents sujets abordés lors de la séance du 27 mai 2013. Ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – TRAVAUX :

PONT ROUGE :

Un arrêté réglementant la circulation sur le Pont Rouge a été pris en lien avec la commune de Saint Martin la Sauveté.

2 panneaux seront positionnés à chaque accès au Pont :

-1 panneau : limitation de tonnage à 19 T à 2 essieux

-1 panneau : limitation à 2 essieux et 11 T maxi à l'essieu.

Coût des panneaux (entreprise GIROD) : 264,09 € HT

Mme DUBOST et M.DUBOST ont renouvelé leur demande pour l'accès au Pont Rouge : prendre un peu sur le talus pour que les véhicules longs se positionnent dans l'axe du pont.

La famille PALABOST, propriétaire du terrain situé au-dessus du talus, refuse que l'on travaille le talus.

La commune de Grézolles ne pouvant imposer ce travail en terrain privé (voir jugement lors de la précédente mandature), apporte une réponse négative à la demande de M et Mme DUBOST.

STATION D'EPURATION d'AIX :

Pour l'instant elle fonctionne.

Un courrier a été adressé à M. AIT OUMRHAR, directeur de l'ISEF, et à M. VINDRY, Président de l'association concernée.

S'il n'y a pas de réponse fin septembre, un nouveau courrier leur sera adressé.

EGLISE :

Mrs GUYONNET, architecte, et VILLEVIEILLE, économiste, réajustent notre dossier en vue d'une demande de subvention (inscrite dans le COCA). Ce projet devrait nous être remis fin juillet 2013.

TRAVAUX DU GRAND ESSART :

Les travaux sont terminés.

Un avenant est à prévoir pour quelques surplus de travaux (3 500,00 € environ).

Les décomptes définitifs nous seront adressés rapidement afin de procéder à l'appel de subventions.

M. PADEL, Géomètre, sera sur le terrain le jeudi 22 août 2013 à 14h

pour établir officiellement le nouveau tracé du secteur et procéder à l'enquête publique concernant la modification d'un tracé de chemin et l'évaluation précise des parcelles de terrain à revendre aux riverains VALLENSANT et SITERRE-ANDRE.

VOIRIE :

Suite aux préconisations de la commission voirie, ont été réalisés :

-embranchement du Chemin des Plassottes et du Chemin des Val d'Aix : 3 729,35 € HT (entreprise COLAS)

-Chemin de la Chassagne : buse remplacée : 941,30 €HT (entreprise COLAS)

-travaux divers : entreprise SITERRE

-Réparation SADE : tabouret d'assainissement au Grand Essart : toujours en attente.

ACCESSIBILITE DE L'ECOLE :

L'accessibilité de l'école par la transformation d'une fenêtre en porte (et non par la construction d'une rampe d'accès) serait possible. Une déclaration de travaux avec dossier accessibilité auprès de la DDT et une notice de sécurité auprès du SDIS seront réalisées/

Par contre l'aide COCA ne couvre plus ce genre de dossier. Un nouveau moyen de financement devra être recherché.

Sur les dossiers à proposer à la DDT et au SDIS, il semble opportun de traiter également le problème de l'accessibilité des WC.

PLATEAU TRAVERSANT et ACCESSIBILITE de l'EGLISE :

Accord a été donné au BET REALITES pour lancer la consultation mi-juillet (réalisation fin septembre en parallèle avec la reprise de l'enrobé de la D1 par le Conseil Général de l'entrée côté St Germain Laval au plateau traversant.

ECOLE :

Monsieur Patrick BERGER traitera la mousse de la cour de l'école fin juillet.

III – FINANCES – ACHATS :

UNE TONDEUSE a été achetée sur Saint Germain Laval.

Marque : STAUB

Coût : 1450 € TTC

TAXE d'ASSAINISSEMENT de Mme Françoise DOITRAND.

La taxe d'assainissement a été demandée à Mme DOITRAND depuis 1980 alors que son habitation n'était pas raccordée au réseau d'assainissement collectif.

La loi stipule que le bénéficiaire a 2 mois après réception de la facture pour déposer une réclamation, ensuite toute demande est caduque.

Avec l'accord du Trésor Public, un retour sur 3 ans est possible → remboursement des années 2009, 2012 et 2011 : 139,52 €.

CHEMIN BOUTARD LASSAIGNE :

Le chemin à rétrocéder à MS BOUTARD et LASSAIGNE a été mesuré par M. PADEL, géomètre.

Délibération a été prise pour l'aliénation de ce chemin.

Ce dossier pourra donc être présenté pour l'enquête publique.

SUBVENTION VOYAGE RPI :

Chaque commune versera 200€ au Sou des Ecoles du RPI.

ETAT DES COMPTES du RPI, établi par les 3 communes concernées : Grézolles, Saint Julien d'Oddes, Souternon

Le prix de revient du fonctionnement annuel est de 8 665,893 € par commune (fournitures scolaires+ salaires C. MIGNERY, M. COUDOUR, transports salle d'AIX).

Pour rétablir l'équilibre, la commune de Grézolles doit verser 495,64 € à la commune de Souternon.

INFOS, MATERIEL ECOLE :

Effectif prévu pour 2013-2014 : 63 élèves:

Souternon : 23 élèves : 4 PS1, 6 PS2, 11 MS, 2 GS

Grézolles : 18 élèves : 10 CP, 8 CE1

Saint Julien d'Oddes : 10 CE2, 7 M1, 5 CM2

Une enquête a été proposée aux familles, concernant l'utilisation de la garderie.

Personnel : Le contrat de Mme JONINON, sur Souternon, sera reconduit.

Le contrat de Mme MIGNERY, sur Grézolles, sera reconduit.

Un ordinateur portable sera acheté auprès de Monsieur Xavier ROUX.

SUBVENTION COCA :

Le Conseil Général nous accorde une subvention de 7 882 € pour le « parking derrière la mairie » (ligne « Amendes de Police).

VOIRIE 2014 :

Délibération prise par l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour accepter les devis proposés par la DDT dans le cadre de la Mission ATESAT et pour demander la subvention correspondante auprès du Conseil Général pour le programme « Voirie 2014 ».

Secteur « rue de la Mairie » (Programme intégré dans le COCA) :

Total : 146 987,00 € HT (119 631 € HT pour la rue de la Mairie + 8 370 € HT pour la rue du Verger + 18 986 € HT pour le chemin du Verger).

Rappel : l'enrobé de la RD est pris en charge totalement par le Conseil Général.

Suite à un entretien avec le Conseil Général, le programme « rue de la mairie » est à travailler dans le cadre RTA (traversée d'agglo) et n'entre pas dans ce programme) → à revoir au CM de septembre.

LIGNE DE TRESORERIE :

Après comparatif entre plusieurs organismes bancaires et ce afin d'honorer les factures correspondant aux divers travaux, dans l'attente du virement des subventions correspondantes, Madame le Maire propose de demander l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Organisme choisi : Crédit Agricole

Montant : 150 000 €

Taux d'intérêt : T4M + marge de 1,60% (Ce jour 0,0947 + 1,60 → 1,694 %.)

Pas de frais de dossier.

Les membres du Conseil Municipal acceptent sa proposition et délibèrent favorablement.

HYGIENE SECURITE :

Mise en conformité électrique

Par délibération, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour le choix de l'entreprise SOCOTEC pour la vérification annuelle des installations électriques des ERP de la commune (5 bâtiments : salle J.L.Pras, église, école, mairie, local technique). Les modalités d'intervention et de coût sont fixées pour les années 2013, 2014, 2015, 2016.

D.U.E.R.

Monsieur Jacques DUGENETET présente le rapport de l'ACFI qui a mené une visite de contrôle en juin 2013.

Il présente également l'avancée du D.U.E.R.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10.